



MAMMINA
Fondation Francesca Ferrante di Ruffano

**Conférence de presse
Clinique Sainte-Claire, Sierre, 29 octobre 2015**

«Chercher à améliorer la vie des enfants, c'est éviter de compromettre leur avenir: si nos soutiens devaient éclairer d'espoir quelques regards d'enfants et de mères, nous en serions heureux», dit le conseil de fondation, en mémoire de Sœur Claire.



En Valais, des associations et services pour les femmes en détresse et les enfants malheureux peinent à remplir leurs objectifs, faute de moyens en suffisance. Selon le Service cantonal de la jeunesse, misère et précarité existent aujourd'hui encore, malgré les efforts faits au fil du temps. C'est dans ce contexte social que vient de se créer une nouvelle entité dont le but est d'apporter de l'aide aux enfants nécessiteux et aux mères en détresse au travers d'institutions et organismes constitués sur le territoire du canton. La Fondation Francesca Ferrante di Ruffano - religieuse connue sous le nom de Sœur Claire, fondatrice de la Clinique Sainte-Claire et de la Fraternité - va débloquer des fonds pour des infrastructures de soutien aux femmes et aux enfants; elle va également pouvoir soutenir ou initier des actions dans la formation, la recherche, la communication, la sensibilisation, pour poursuivre l'action de Sœur Claire.

Lorsqu'elle séjourne à Montana dans les années 1930 pour soigner une tuberculose naissante, Francesca Ferrante di Ruffano découvre le drame des «filles-mères». Celle que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Sœur Claire a participé de manière déterminante à l'amélioration de la condition des femmes en Valais. Aujourd'hui, cette Napolitaine (que les enfants et les proches appelaient affectueusement «MAMMINA») serait affectée de voir que des cas d'enfance malheureuse existent toujours dans notre canton. Son action va se poursuivre au travers d'une nouvelle fondation qui porte son nom: dès aujourd'hui, des demandes de soutien de la part d'institutions ou organisations actives en Valais peuvent lui être soumises. La Fondation n'aidera pas directement des personnes dans le besoin, mais des structures qui agissent auprès des femmes et enfants en détresse.

Art. 2 But de la Fondation

La Fondation a pour but, sur le territoire du Canton du Valais, l'aide aux enfants nécessiteux et aux mères en détresse. L'aide accordée sous quelque forme que ce soit le sera dans un esprit de charité chrétienne. La Fondation a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif.

En parallèle à la démarche faite ce 29 octobre 2015 auprès des médias, la Fondation touchera, dès demain par courrier postal, quelque 130 organismes valaisans liés de près ou de loin aux problèmes des mères et des enfants.

Activité sur les territoire valaisan

MAMMINA dispose d'un capital substantiel qui va générer des sommes intéressantes tous les ans. Ces ressources lui permettront de soutenir la réalisation de projets sur le territoire du canton du Valais. En principe, la Fondation accordera un soutien aux démarches qui n'incombent pas légalement aux pouvoirs publics.

«Notre Fondation se veut une réponse utile et discrète à couvrir des besoins connus, souvent cachés, parfois occultés, précise son président **Fernand Nanchen**. *Des organismes, associations ou services cherchent des ressources financières; ils trouveront certainement auprès de MAMMINA quelques moyens pour réaliser leurs objectifs et/ou leurs buts. Le large spectre des soutiens possibles devrait toucher de nombreux demandeurs.*»

Un intéressant capital

Le patrimoine que la Fraternité a décidé d'offrir au Valais résulte de quelque 65 ans d'activité des sœurs en terre sierroise. La Clinique Sainte-Claire, les terrains, les bâtiments d'hébergement des sœurs, du personnel infirmier et de l'école de nurses ont constitué, au fil du temps et de par leur réalisation, un capital intéressant.

Règlement d'attribution des aides

Un règlement précis définit les règles de l'attribution des soutiens de la Fondation Francesca Ferrante di Ruffano. MAMMINA apportera une aide à la réalisation d'infrastructures et/ou d'activités visant à atteindre ses buts. Son soutien pourra être modulé en fonction de ses capacités financières et de celles du requérant. La Fondation pourra même financer l'intégralité d'un projet retenu s'il ne devait pas aboutir sans cette aide ou s'il devait y avoir un caractère d'urgence. Elle pourra également soutenir ou initier elle-même des actions dans la formation, la recherche, la communication ou la sensibilisation.

C'est au conseil de Fondation qu'il reviendra d'examiner les dossiers des requérants et de décider des projets à soutenir, année après année. Le versement des aides sera subordonné à la complète exécution du projet et au respect du budget. Toute promesse de soutien faite par la Fondation aura une validité de deux ans à partir de la communication du conseil de Fondation (un report du projet nécessite une nouvelle demande de soutien).

La Fondation veillera, selon son règlement, à maintenir un juste équilibre sur l'ensemble du territoire valaisan, pour autant que des projets proviennent de toute les régions du canton.

Conseil de Fondation

- Fernand Nanchen, président
- Georges Dupuis, vice-président
- Gérard Théodoloz, secrétaire
- Marie-France Vouilloz Burnier, historienne, membre
- Hermann Murmann, juge cantonal, membre
- Dominique Germann, directeur CMS Sierre, membre

L'enfance malheureuse en Valais: toujours une question d'actualité

Cette nouvelle Fondation recevra vraisemblablement de nombreuses demandes, au vu des besoins existants en Valais. Il n'existe pas de données concernant spécifiquement les femmes en détresse dans notre canton. On peut toutefois se faire une idée de la situation en prenant les chiffres de l'aide sociale pour les familles monoparentales (puisque souvent ce sont des femmes seules qui sont cheffes de famille) et les données de l'aide sociale sur les mineurs. Ces chiffres permettent de constater que le taux d'assistance des familles monoparentales est en augmentation en Valais depuis 2010.

Nombre d'enfants sont confrontés à des situations de vie qui ne sont pas toujours simples à gérer, comme l'indique **Christian Nanchen**, chef du Service de la Jeunesse: «*Outre les facteurs financiers, d'autres éléments peuvent entrer en ligne de compte lorsque l'on parle de détresse et de précarité (violence domestique, problèmes de toxicodépendance, etc.)*» Et de citer un exemple d'un signalement parvenu récemment au Service cantonal de la Jeunesse: «*Une petite fille n'osait plus se rendre à l'école car sa mère, dépendante à l'alcool, faisait preuve de négligence évidente à son encontre (tenues vestimentaires inadéquates et négligées, manque de matériel scolaire, etc), préférant dépenser l'argent du ménage en boissons.*»

En Valais pour l'année 2014, 1748 situations ont été suivies par l'Office de protection de l'enfance (soit 374 nouveaux cas, 78 anciens cas signalés à nouveau, 1296 cas en suivi continu). «*Ces données mettent clairement en évidence que l'enfance malheureuse est toujours une question d'actualité en Valais, relève Christian Nanchen, malgré les efforts faits au fil du temps pour combattre cette problématique.*»

Pour **Fernand Nanchen**, «*présider une telle Fondation, c'est d'abord répondre à une demande de la Fraternité et de ses responsables. Ensuite, lorsque la vie a été généreuse avec soi, il est normal et bienfaisant de s'engager pour que le Valais soutienne encore mieux et plus celles et ceux qui, cabossés de la vie, attendent des jours meilleurs.*»

Détresse et précarité

Une étude réalisée en Suisse en 2010 montre que les enfants maltraités vivent pour la plupart dans des familles connaissant la précarité (80%); souvent l'un des parents est en contact avec les autorités pénales (83% des cas) et des problèmes de violence conjugale sont présents (39% des cas); dans les cas d'enfants négligés, plusieurs problématiques ressortent: problème de toxicomanie d'un des parents au moins (45%), contexte de pauvreté (47%), troubles psychiatriques chez au moins un des parents (51%).

(Source: Voll, 2010)

Pour toute information supplémentaire:

Fernand Nanchen, président du conseil de fondation: 079 406 80 08.

Site internet de la Fondation: www.mammina.ch où vous trouvez notamment le règlement d'attribution et le formulaire de demande de soutien.